

tion et même de créer là un petit établissement de bains, mais l'éloignement de toute agglomération et les difficultés des communications ne lui ont pas permis de subsister et aujourd'hui tout est abandonné et tombe en ruines.

Cependant cette eau n'est pas sans mérite ni sans efficacité ; car elle a été autorisée par un arrêté ministériel en date du 29 août 1866. A cette époque M. Glénard, directeur de l'école de Médecine de Lyon, chargé de faire son analyse, s'exprime ainsi dans un rapport lu à cette Société : « L'eau minérale de Saint-Priest-la-Roche (1) est une eau fraîche, limpide, d'une saveur acidulée, très agréable, sans arrière-goût amer ou salé ; présentant tous les caractères des eaux alcalines gazeuses. »

Voici son analyse :

Acide carbonique.....	
Bicarbonate de soude.....	0,771
— de potasse.....	0,113
— de chaux.....	0,432
— de magnésie.....	0,185
Chlorure de sodium.....	0,024
Alumine, traces de fer.....	0,035
Silice.....	0,050
	<hr/>
	1,610

« Il est une remarque que l'on doit faire, dit M. Glénard, parce qu'elle n'est pas sans importance au point de vue de l'usage auquel ces eaux sont administrées. Dans la plupart des eaux gazeuses alcalines, la proportion de bicarbonate ter-

(1) Le voisinage de cette localité a fait attribuer son nom à la source de la Poussette.